



## Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 30 juin 2016 à 20h

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ichtratzheim s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de :

**Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire**

**Nombre de conseillers élus : 11**

**Nombre de conseillers en fonction : 11**

**Nombre de conseillers présents : 7 (+ 4 procurations)**

**Nombre de conseillers absents : 0**

**Présents :**

- GILGENMANN Grégory
- KERN Pascal
- ECKLY Christophe
- HEDJERASSI Régine
- SCHAAL Séverine
- SCHMITT Odile
- WEISS Sylvain

**Absents excusés :**

- ADAM Christian : procuration donnée à KERN Pascal
- BALTAZAR Zélia : procuration donnée à ECKLY Christophe
- SCHAAL Denis : procuration donnée à WEISS Sylvain
- SCHUMPP Jean-Marie : procuration donnée à GILGENMANN Grégory

**Assistait également :**

- BOHN Sylvie, secrétaire de mairie

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2016 a été

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## **2. Coordonnateur communal du recensement de la population**

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur communal du recensement de la population, enquête 2017, qui peut-être un élu ou un agent de la collectivité

**Vu** les explications apportées par Monsieur le Maire,

**Vu** le code général des collectivités locales,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

**Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

**Vu** le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

**Vu** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

**Vu** l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Décide** de nommer en qualité de coordonnateur communal Madame Sylvie BOHN, secrétaire de mairie. Madame BOHN bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions afin d'assurer cette mission
- **Décide** de nommer en qualité de coordonnateur suppléant Madame HEDJERASSI Régine, conseillère municipale,

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## **3. Rapport d'activité du SDIS**

Monsieur le Maire, présente le rapport d'activité du SDIS 67 : activités opérationnelles, activités territoriales et communales, ressources financières et ressources humaines.

L'adjudant-Chef HAMM Dominique, chef de la section des Sapeurs-Pompiers d'Hipsheim-Ichtratzheim, a transmis à la commune les éléments opérationnels ci-dessous concernant la section locale.

#### **Année 2015**

- **Ichtratzheim** 12 interventions pour :
  - 1 feu de voiture
  - 2 assistances à personne
  - 9 nids de guêpes
- **Hipsheim** 38 interventions pour:
  - 1 accident de circulation
  - 6 assistances à personne
  - 31 nids de guêpes

#### **Année 2016**

- **Ichtratzheim** 3 interventions pour :
  - 1 accident de la circulation
  - 1 assistance à personne
  - 1 épuisement
- **Hipsheim** 9 interventions pour:
  - 1 accident de circulation
  - 3 assistances à personne
  - 3 épuisements
  - 2 nids de guêpes

**Vu** le rapport présenté

**Vu** les explications apportées,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Prend acte du rapport tel qu'il a été présenté

#### **4. Création d'un emploi d'adjoint technique non titulaire**

Monsieur le Maire expose que le contrat de travail de Madame GRIESMAR Betty arrive à son terme le 12 septembre 2016. Une délibération est nécessaire dans le cadre d'un renouvellement de contrat sous forme de CDI.

Suite à la proposition de renouvellement, Madame GRIESMAR nous a informés ce jour de sa décision de ne pas l'accepter, du fait de son déménagement.

**Vu** le souhait de l'agent,

**Vu** la non nécessité de création de poste en CDI en découlant

Ce point de l'ordre du jour est annulé

## 5. Opération de voirie : approbation du projet, du plan de financement et de la sollicitation du DSIPL

Monsieur le Maire présente l'opération de voirie concernant les rues de la Scheer, des Vergers, des Arpents, du Château (Mairie à l'entrée du village) et de l'Andlau.

VU :

- Les différentes réunions de travail entre les élus communaux
- L'étude d'ECOTRAL sur l'état de l'éclairage public existant et les travaux à prévoir
- Le courrier de la Sous-Préfecture, relatif à la mise en place du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local

Monsieur le maire rappelle que les objectifs de cette opération sont :

- De remplacer les éclairages publics vieillissant par des éclairages énergétiquement performants
- D'engager l'opération dès accord des institutionnels sollicités pour des aides financières

Suite aux travaux déjà réalisés par le passé sur les autres voiries communales, cette opération permettra alors de disposer dans l'ensemble de la commune d'un éclairage énergétiquement performant

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

#### Estimation des dépenses

Eclairage public : 61.000€ HT

- Dont 14.000€ HT pour la fourniture et pose des dispositifs lumineux hors mâts (LED, régulateurs de tensions,...).

#### Estimation des recettes

##### Aides espérées

- DSIPL : **48.800€ H.T.**

##### Autofinancement :

- Emprunts : 4.070 € H.T.
- Fond propres : 8.130€ H.T.

Total de l'autofinancement : **12.200€ H.T.**

Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Décide** d'approuver l'opération de voirie telle que présentée
- **Décide** d'approuver le plan de financement prévisionnel

- **Décide** de solliciter au titre de la DSIPL 2016 une subvention pour les opérations de rénovation de l'éclairage public des rues des Vergers, de la Scheer, du Château de l'entrée du village à la Mairie et de la rue des Arpents, pour un montant prévisionnel des travaux de 61.000€ H.T.
- **Autorise** le Maire à solliciter la subvention dans le cadre de la DSIPL
- **Autorise** le Maire à signer les documents s'y rapportant

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## **6. Rapport d'activité 2015 GDS**

Monsieur le Maire présente le compte-rendu d'activité 2015 du réseau Gaz De Strasbourg concession d'Ichtratzheim, notamment les principaux indicateurs économiques et financiers, ainsi qu'un plan de réseau gaz de la commune.

**Vu** le compte-rendu présenté

**Vu** les explications apportées,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Prend acte du compte-rendu tel qu'il a été présenté

## **7. Taxe locale sur la publicité extérieure TLPE**

Madame Odile SCHMITT, Conseillère Municipale, rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 20 novembre 2014 avait décidé d'appliquer pour 2015 les tarifs prévus par le droit commun à savoir 15,30€ par m<sup>2</sup>.

**Vu** la délibération du 25 juin 1993, instaurant la taxe sur les emplacements publicitaires au 1<sup>er</sup> janvier 1994,

**Vu** la délibération du 30 juin 1998, fixant le tarif des emplacements publicitaires,

**Vu** la réforme des taxes locales sur la publicité du 04 Août 2008,

**Vu** les délibérations antérieures fixant le tarif 2012, 2013, 2014 et 2015,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'appliquer pour 2017 sur le territoire (ban communal) les tarifs prévus par le droit commun, à savoir 15,40 € par an et m<sup>2</sup> de superficie utile (sans minimum de surface) pour les supports non numériques et le triplement pour les supports numériques,
- **Décide** de faire un courrier annuel aux redevables leur rappelant les obligations de déclaration,
- **Décide** d'appliquer cette taxe dans les conditions de mise en œuvre actuelles,
- **Charge** le Maire de l'application de ces mesures et l'autorise à signer tous les documents y afférents.

Malgré le coût de collecte élevé par rapport au produit attendu, Monsieur le Maire indique que cette taxe permet de maîtriser la « pollution publicitaire ».

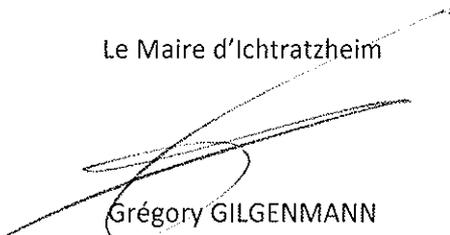
**APPROUVÉ à l'unanimité**

## **8. Informations**

- Travaux de voirie : début de la prestation SODEREF, 1<sup>ière</sup> réunion de chantier réalisée
- Distinction Commune Nature : audit réalisé pour l'obtention de la distinction 3 Libellules.
- Point sur les autorisations d'urbanisme
- Jury fleurissement 2016 : le 29/07/2016 à Hipsheim et le 27/07/2016 à Hindisheim
- Jury concours « Ville et villages fleuris 2016 » de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein : le 12/08/2016
- Vente bois d'œuvre : 2 lots invendus. 1 lot hêtre-charme-érable sera proposé à la vente comme bois de chauffage lors de l'adjudication en 2017, 1 lot peuplier sera reproposé à la vente de bois d'œuvre en 09/2016.
- Cloison mobile : note de calcul de charges réalisée.

Fait à Ichtratzheim, le 1<sup>er</sup> juillet 2016

Le Maire d'Ichtratzheim



Grégory GILGENMANN